

AR Prefecture

016-200054047-20220217-2022_02_17_11-DE
Reçu le 18/02/2022
Publié le 18/02/2022

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de Confolens, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 au conseil municipal du 28 mars 2022.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 18 février 2022



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

